INFOS-Mail

N° 06/2011

Au sommaire

Actualités sur le site de Grandchamp	1
Fermeture de la Mairie	1
Brûlage	2
Passeport	2
Formulaire de demande de passeport : possibilité de le remplir en ligne	2
Site de Grandchamp – des formulaires à votre disposition	2
La carte européenne d'Assurance Maladie	2
AGRA – Le planning des manifestations	3
Arrêté préfectoral du 25 mars 2008 relatif à la lutte contre le bruit	3
Précautions à prendre pendant la période estivale	3
«Ma retraite, mode d'emploi» : un guide pratique en ligne	3
8ème Rallye Touristique automobile du Pays Houdanais	4
Aider les retraités et les personnes âgées à rester chez eux	4
Réunion d'information avec la gendarmerie	5
Caf – Avec ou sans revenus, faites votre déclaration !	5
Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !	6

Actualités sur le site de Grandchamp

- Flash infos

Fermeture de la Mairie

La Mairie sera fermée
- du jeudi 02 juin 2011 au dimanche 05 juin
- du samedi 2 juillet au samedi 16 juillet inclus.

Brûlage

Il est interdit de brûler herbes, feuilles, branches et autres détritus sur le territoire de la commune entre le 1er mai et le 30 septembre pour éviter tout risque d'incendie.

Passeport

Les demandes de passeports biométriques se font auprès de la Mairie de Houdan :
- sur rendez-vous le samedi de 9h00 à 10h00 et le mardi de 18h00 à 20h00 (tél 01 30 46 81 30)
- sans rendez-vous le mardi de 15h00 à 18h00 et les autres jours de la semaine.

Les pièces à fournir :
- un acte de naissance, la carte d'identité et l'ancien passeport
- un justificatif de domicile de moins de trois mois et deux photos normalisées.
- un timbre fiscal (se renseigner auprès de la Mairie de Houdan au 01 30 46 81 30)

La saisie des données peut prendre une vingtaine de minutes.
Le délai de réception du passeport est de 15 jours à 3 semaines.

Attention : les passeports en cours de validité (moins de 10 ans) restent valables jusqu'à leur terme, il n'y a donc aucune nécessité d'en changer.

Formulaire de demande de passeport : possibilité de le remplir en ligne

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration indique qu'il est désormais possible de remplir en ligne le formulaire de demande de passeport.

Après avoir complété le formulaire Cerfa à l'écran, vous devez l'imprimer avant de vous rendre dans l'une des mairies (ou antennes d'arrondissement à Paris) équipées d'une station biométrique, avec toutes les pièces justificatives nécessaires.

Le passeport biométrique est un titre de voyage sécurisé qui vous permet de certifier de votre identité. Toute demande de passeport conduit à la délivrance d'un passeport biométrique, sauf s'il s'agit de la procédure de demande de passeport en urgence.

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N360.xhtml

Site de Grandchamp – des formulaires à votre disposition

Besoin d'un formulaire rapidement, vous pouvez le télécharger directement sur le site de Grandchamp dans la rubrique démarche administrative.
Exemples de formulaires : déclaration préalable, permis de construire, déclaration de chiens dangereux, changement de carte grise…..

La carte européenne d'Assurance Maladie

Vous partez en vacances, étudier ou êtes détaché par votre employeur dans un pays de l'Espace économique Européen ou en Suisse ? Procurez-vous la carte européenne d'Assurance Maladie.

Demandez votre carte nominative et individuelle – même les enfants doivent posséder la leur -, cette carte atteste de vos droits à l'Assurance Maladie et permet la prise en charge de vos soins en Europe.
http://www.ameli.fr/fiches-synthetiques/la-carte-europeenne-d-8217-assurance-maladie.php

AGRA – Planning des manifestations 2011

18 juin – La Fête de l'été
Septembre – Soirée à thème (à confirmer)
9 octobre – Foire à tout
31 octobre – Halloween
20 novembre – Loto
11 décembre – Noël des enfants

Arrêté préfectoral du 25 mars 2008 relatif à la lutte contre le bruit

La période des travaux dans le jardin a repris, aussi, nous vous rappelons quelques règles de bon voisinage concernant :

le bruit dans les propriétés privées, les travaux de ne peuvent être effectués que
- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

le bruit d'activités professionnelles, les chantiers sont interdits
- avant 7 h et après 20 h les jours de semaine
- avant 8 h et après 19 h le samedi
- les dimanches et jours fériés.

Précautions à prendre pendant la période estivale

Comme chaque année, la période estivale donne aux cambrioleurs des opportunités qu'ils n'ont pas habituellement. Prenez vos précautions :
Avertissez vos proches voisins de la durée de votre absence
- Prévenez la gendarmerie qui assure des rondes régulières (tél : 01.30.59.60.41).

«Ma retraite, mode d'emploi» : un guide pratique en ligne

Age légal de départ à la retraite, décote, surcote, point de retraite, taux plein, trimestre, retraite complémentaire, pension de réversion... A la suite de la réforme des retraites, le ministère du travail, de l'emploi et de la santé a mis en ligne un guide pratique d'une centaine de pages intitulé "*Ma retraite, mode d'emploi*".

Ce guide permet de répondre aux principales questions que se posent les futurs retraités :

quand partir à la retraite ?
comment calculer sa durée d'assurance ?
comment calculer sa retraite ?
quelles sont les démarches à accomplir ?

http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/actualite-presse,42/breves,409/ma-retraite-mode-d-emploi-vient-de,13400.html

8ème Rallye Touristique automobile du Pays Houdanais

L'Office de Tourisme du Pays Houdanais organise le **8ème Rallye Touristique** automobile du Pays Houdanais le **Dimanche 26 Juin 2011** sur la thématique :

Parcours découverte aux frontières de l'Eure-et-Loir et des Yvelines, au fil de la vallée royale de l'Eure…

L'Office du Tourisme vous invite à découvrir le traditionnel rallye touristique automobile dont le but est de faire découvrir tout en s'amusant les trésors patrimoniaux et naturels de notre région aux limites de l'Eure-et-Loir et des Yvelines.
Les informations essentielles sur le rallye ainsi qu'un bulletin de participation à renvoyer le plus rapidement possible sont à votre disposition sur le site de Grandchamp à l'adresse suivante http://www.mairie-grandchamp78.fr/index.php?page1

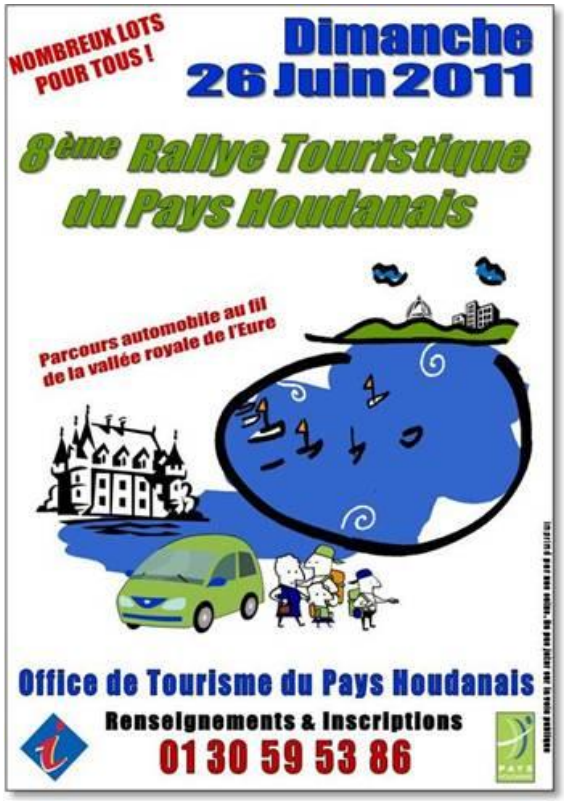
NOMBREUX LOTS POUR TOUS !
Dimanche
26 Juin 2011
8ème Rallye Touristique du Pays Houdanais
Parcours automobile au fil de la vallée royale de l'Eure
Office de Tourisme du Pays Houdanais
Renseignements & Inscriptions
01 30 59 53 86

Aider les retraités et les personnes âgées à rester chez eux le plus longtemps possible et dans de bonnes conditions

« Vieillir à domicile »

Partant du constat que trop peu de personnes sont sensibilisées au maintien à domicile, et plus particulièrement sur les aides existantes, la Coordination Gérontologique Centre Yvelines et le CODERPA ont décidé de monter un projet de forum sur le maintien à domicile qui aura lieu le 30 juin 2011 de 14h à 17h, à la salle des fêtes « La Bonnette » sur la commune de La Queue-les-Yvelines.
Cette après-midi sera structurée autour d'un débat théâtral et d'un forum où vous pourrez échanger avec les différents services contribuant au maintien à domicile.

Réunion d'information avec la gendarmerie

Une réunion publique est organisée le mardi 14 juin à 19 h à la Mairie de Grandchamp entre la gendarmerie, La Hauteville, Le Tartre-Gaudran et notre commune.
Cette rencontre permettra de mieux connaître l'organisation et le personnel de la gendarmerie de Houdan, mais également de pouvoir évoquer tous nos problèmes liés à la sécurité de nos communes.
C'est l'opportunité pour chacun d'entre nous de pouvoir aborder des sujets pour lesquels les réponses pourraient nous être apportées par les représentants de la gendarmerie présents.
Compte-tenu de l'importance de cette réunion, je compte sur la présence de chacun d'entre vous.
Pour la bonne organisation, veuillez contacter la Mairie par le moyen de votre choix pour confirmer
votre participation (tél : 01 34 85 06 03 – fax : 01 34 85 07 65 – mail : gr78113@orange.fr).

Communiqué de la Caisse d'allocations familiales

Avec ou sans revenus, faites votre déclaration !
Pour que la Caf puisse calculer les droits aux prestations familiales

La déclaration de revenus 2010 adressée aux Impôts est indispensable à la caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (Caf). En effet, la Caf des Yvelines calcule automatiquement les droits aux prestations familiales des allocataires à partir des revenus déclarés aux Impôts.

Alors, quelle que soit la situation des allocataires, **avec ou sans revenus perçus en 2010**, ils doivent remplir une déclaration fiscale afin que la Caf des Yvelines calcule leurs droits aux prestations. Les revenus déclarés seront utilisés pour le calcul des droits du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012 sauf changement de situation familiale ou professionnelle.

Plus pratique, plus simple, plus rapide, ils peuvent faire leur déclaration de revenus en ligne sur le www.impots.gouv.fr

A savoir
Quel que soit le montant de leurs ressources, les jeunes de moins de 25 ans qui sont rattachés au foyer fiscal de leurs parents doivent déclarer leurs revenus sur la déclaration fiscale de leurs parents.
Ceux qui ne sont pas rattachés au foyer fiscal de leurs parents doivent déclarer seul leurs revenus aux Impôts.

Pour en savoir plus **0 810 25 78 10** ou **www.caf.fr**

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.
Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

Pensez à verrouiller

Vos portes et fenêtres, à fermer vos volets et votre portail.

Placez en lieu sûr
et éloignés des accès vos bijoux, moyens de paiement, clés de voiture. Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

En cas d'absence durable,
votre domicile doit paraître habité. Demandez à une personne de confiance de relever votre courrier, d'ouvrir vos volets dans la journée...

Les policiers et les gendarmes
sont à votre service. Demandez leur conseil, signalez tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Une urgence,
composez le 17 ou le 112.

Toute l'équipe du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de Bonnes Vacances.

Le Maire